



Municipalité des Cèdres

PROMULGATION - ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement omnibus numéro 306-9-2024 modifiant certaines dispositions du règlement de construction numéro 306-2008 et ses amendements

Ce règlement a été soumis à la procédure d'adoption requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et a reçu le certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR 3) et aux dispositions du document complémentaire émis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 7 octobre 2024;

Ce règlement entre en vigueur le 7 octobre 2024 et est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité des Cèdres.

Donné à Les Cèdres, ce 7 octobre 2024.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, CHANTAL PRIMEAU, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 306-9-2024 aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 7 octobre 2024 ainsi que dans le journal « La Voix Régionale », édition du 16 octobre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 octobre 2024.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1

www.ville.lescedres.qc.ca